



## Rapport des juges principaux

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa		
<b>Date</b>	Dimanche 9 février 2020	<b>Heure de départ</b>	18 h 30	
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 5 : Couvert (Temp. : -10 °C) Courses 6 à 11 : Neige légère (Temp : -10 °C)			
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 11 : Bonne (Variante 2 s)			
<b>Nombre de courses</b>	11	<b>Courses de qualification</b>	1 BF	<b>Inscriptions totales</b> 77/77
<b>Total des paris mutuels</b>	\$171,546			
Contact   Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant

<b>Juge principal</b> Weber Michael	<b>Juge associé</b> Coles, Sharla	<b>Juge associé</b> Frenette, Ben
--	--------------------------------------	--------------------------------------

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

### Bureau :

- Les directeurs de la CAJO, Tanya Cadeau, Mike Wilson, Tyler Durand et Lisa Hocking, étaient sur les lieux ce soir.
- Récapitulatif avec le meneur, William Roy, au sujet de sa stimulation pour la course du 22 décembre 2019. Mr Roy est désormais au courant de ce que signifie une action de poignet acceptable seulement et il a été informé des lignes directrices sur les pénalités. Aucune action supplémentaire n'est requise pour le moment.

### Courses : Soirée inaugurale pour la Saison de courses 2020.

- Martin Morel a été autorisé à se retirer d'une course.
1. Examen du bris par le #1, "ZARONIA SEELSTER", (Robbie Robinson), avant le départ. Sans interférence ni infraction aux règles sur les bris d'allure par le #1, qui se qualifie pour les bris (l'entraîneur en a été informé). Le meneur du #4, "QUICKCALLBLUE CHIP", (Ryan Guy), a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit. Rien à signaler.

2. Reprise de départ à cause d'un bris d'équipement (martingale) pour le #2, "UPVOTE HANOVER". Enquête pour le #2, qui avait fait un bris avant le départ, concernant un potentiel bris d'équipement. Après l'examen, on a déterminé que le #2 avait en fait eu de l'équipement brisé (la martingale), avant le départ. Il a été signalé avec un bris d'équipement et il est arrivé avec de l'équipement brisé. Remboursement de \$6,205. Rien à signaler.

Vidéo pour l'enquête – <https://youtu.be/dQly-jxNGFM>

3. Le meneur du #7, "BEACH RUNNER AM", (Jonathan Lachance), sera présent dans le bureau de juges au sujet de l'obligation d'un meneur quant au dépassement. Rien à signaler.
4. Rien à signaler.
5. Le #4, "OK JASMINE", a fait un bris avant le départ, mais il a réussi se mettre à temps dans la bonne position de départ. Il n'a donc pas été signalé pour un bris. Rien à signaler.
6. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Reprise de départ et retard à cause d'une crevaison à la barrière de départ. Enquête du bris par le #3, "BADSTORMANYPORT", (Mike Healey), avant le poteau de ¼ de mille ; en perte d'allure, le #3 a provoqué des interférences aux #1, #2, #4 et #5. Le #3, arrivé en 5<sup>e</sup> position, a été placé en 6<sup>e</sup> position pour avoir provoqué des interférences en bris d'allure (Règle de la CAJO 22.09). Le #3 se qualifie pour les bris (l'entraîneur en a été informé). Le meneur du #2, "VANILLA MALTED", (Clarke Steacy), a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit. Rien à signaler.
9. Examen du bris par le #3, "SANTANNA TONY", (Marie-Claude Auger), après le départ ; en perte d'allure, le #3 a provoqué des interférences aux #5 et #7. Aucun placement n'est requis comme le #3 est arrivé en 9<sup>e</sup> position (la dernière). Rien à signaler.
10. Rien à signaler.
11. Nouvel alcootest pour les conducteurs de cette course. Rien à signaler.

**Réclamations :** Aucune